



COMMUNE D'EVIONNAZ

A qui de droit

Notre réf. : SAV /lb  
Dossier 10.03

Evionnaz, le 16 janvier 2025

### Certificat de bonnes mœurs

---

Madame, Monsieur,

La commune d'Evionnaz a pris la décision de ne plus émettre de certificat de bonnes mœurs. Cette décision, avec effet rétroactif, est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En effet, elle a constaté la grande difficulté de se porter garante et d'affirmer qu'une personne domiciliée sur le territoire communal puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et de ses antécédents, sur la base de renseignements le plus souvent très partiels. Un tel document n'a dès lors pas de pertinence.

Cette lettre a valeur de justification vis-à-vis des demandeurs initiaux (employeurs, etc.).

En vous remerciant, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

#### ADMINISTRATION COMMUNALE D'EVIONNAZ

La Présidente

  
Valérie Santacroce-Tacchini

La Secrétaire

  
Livia Berno